

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Modification de la composition des commissions sectorielles</b>	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code électoral, et notamment ses articles L.341 et L.360,
- VU** le règlement intérieur du Conseil régional des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 octobre 2017 approuvant la formation des Commissions sectorielles,

**CONSIDERANT** la démission d'office de Madame Myriam GARREAU de son mandat de conseillère régionale,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

**ENTENDU** Jean GOYCHMAN, Lucie ETONNO, Frédéric BEATSE, Franck NICOLON, Aykel GARBAA, Franck LOUVRIER, Christophe CLERGEAU, Didier REVEAU, Bruno RETAILLEAU, Pascal GANNAT, Laurent GERAULT, Paul JEANNETEAU, Philippe HENRY, Laurent DEJOIE

Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Erick MAROLLEAU pour siéger au sein de la commission sectorielle "Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs